



1028 Préverenges, le 15 juin 2012

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 14 juin 2012**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 14 juin 2012, a décidé :

- 7/12 Réorganisation de la protection civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges
d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile de Morges (ORPC) et d'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de la Protection civile de Morges
- 8/12 Fixation d'un nouveau plafond d'endettement et d'un nouveau plafond pour les cautionnements pour la législature 2011-2016
d'annuler la décision du Conseil du 16 février 2012 qui fixait le plafond d'endettement net à Fr. 52'602'000.- et un plafond de risques pour cautionnements à Fr. 26'301'000.- pour la législature 2011-2016
d'adopter un plafond d'endettement brut de Fr. 32'090'000.- et un plafond de risques pour cautionnements de Fr. 16'045'000.- pour la législature 2011-2016

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 5 juillet 2012 inclusivement.

En outre, le Conseil a procédé à :

l'élection de 6 délégués à Police Région Morges

- sont élus :

Mmes A. Garraux et N. Vuilleumier, A. Cegielski, V. Duvoisin, H. Nusbaumer, S. Risse

Suppléants :

MM. R.-M. Blatti, P. Delaloye, P.-Ph. Hermann, C. Meystre et E. Schaller

Prochaine séance : le 28 juin 2012 à 20 h à l'Aula

La Présidente

La Secrétaire

Rebecca Mottier

Claude de Titta